

Notes et remarques

Autor(en): **Berbier, Charles - Auguste - Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 165

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BERBIER
de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible

(1793-1796)

(Suite.)

Tout citoyen peut aller s'établir où bon lui semble, et il devient bourgeois et est traité comme tel : c'est la loi qui le veut ainsi.

Hier, le 18 d'août on a entendu de nouveau tirer le canon sur le Rhin.

Le 16 on avait pris un noble dans le pays d'Ajoie, qui se dirigeait vers la frontière pour émigrer en Suisse : le prisonnier a été conduit par les gendarmes jusque devant la ville de Delémont. Là, il a prié les deux gendarmes de lui détacher les mains, ce qu'on lui a accordé, et quand on est arrivé devant cette petite maison devant la ville, il a sauté dans le fossé. Les gendarmes l'ont rattrapé dans la rivière, mais il a pu les renverser dans l'eau, de telle sorte que les bottes des gendarmes s'étant remplies d'eau, le noble leur a échappé, et s'en est couru sur le territoire de la Prévôté, et il a été ainsi quitte de la guillotine, car les gendarmes ne pouvaient le poursuivre vu que leurs bottes étaient remplies d'eau.

Le 18 même mois, la contagion s'est trouvée affectée à Vermes, de même qu'au Noirmont et aux Piquerez.

Le 14 on a commencé à faucher les regains ; pour la moisson, on la croyait très bonne et on a été très bien trompé, car on perd passé la

moitié des gerbes : il est défendu de dire que les blés ne sont pas bons, comme aussi de dire qu'ils ne rendent guère, sous peine d'être emprisonné.

Le 24 août la municipalité a reçu les ordres pour nommer un homme pour marier, tenir le registre mortuaire et des naissances. C'est Georges Citerlet qui a été nommé : on l'appellera l'officier public.

Le 27 on a bâti une petite maison dans le *Faigre en Cortis* pour y mettre les bêtes attaquées de la contagion, et cela par les ordres du vétérinaire français Bartelode.

Le 19 on a tué à la boucherie de Delémont un bœuf attaqué de la contagion.

Le 31 qui étaient un dimanche, on fait aller travailler à la corvée des chemins les gens de Delémont ; mais les jours de décade, il est défendu de travailler et de faire travailler.

Celui qui sort des limites de la république française sans passe-port pendant quatre heures, est porté sur la liste des émigrés s'il vient à être connu.

Le citoyen Rengguer est revenu se faire prendre à Saignelégier le 23 août.

A l'hôpital de Porrentruy il y meurt jusqu'à 10 et 12 volontaires nationaux par jour : à Delémont la mortalité est de 6 à 7 journalièrement.

Le 3 septembre, un gendarme est venu à Courfaivre requérir tous ceux qui savaient un peu travailler sur le bois, et il les fait aller avec lui à Delémont pour confectionner des bois de lit. La loi dit qu'il faut pour cela tout du toyer (pin gras).

La municipalité a fait le recensement des blés, pour l'envoyer au district : elle a trouvé qu'il fallait cent gerbes pour faire douze penaux (boisseaux) d'époutet.

Le 7 septembre qui était un dimanche les

s'est subitement apaisée, a complètement disparu, et je me suis mise à parler.

La docteur, une célébrité médicale, mais incroyante, continuait de la regarder de plus en plus étonné.

Elait-ce donc là cette malade qui, si longtemps, était demeurée muette, ne pouvant se faire comprendre que par des gestes, ou bien en écrivant sur un album ? Et la voix lui était revenue dès la première immersion dans la source ! Elait-ce donc cette même grande artiste qu'il avait vue comme anéantie par le chagrin, toujours affaissée sous le poids des déchirants regrets de son admirable voix perdue ? Elle était à peine reconnaissable ; son visage, même encore le matin plus pâle que la cire, avait retrouvé son ancien éclat. Comme autrefois, elle se tenait droite, élancée, non plus prête à paraître triomphante sur une scène, mais à courir, brûlée de zèle, au service du Seigneur. Ses grands yeux expressifs étincelaient ; toute une joie de vivre y brillait, de vivre pour faire,

charpentiers de Courfaivre sont revenus au village pour travailler à la maison et fabriquer des bois de lit et le lendemain qui était jour de fête de la Notre-Dame, on les a obligés de travailler, et la municipalité a été obligée de mettre en requisition la scie pour faire des planches ces deux jours.

Nos charpentiers et menuisiers sont obligés de fabriquer chacun cinq lits par décade.

Dans le courant d'août il est sauté un magasin de poudre à Paris, qui a tué environ 15 cents personnes.

Le 8 septembre la municipalité s'est rendue dans toutes les maisons du village pour prendre note de toute la laine qu'on a des brebis : on a ordre d'envoyer la liste au district.

La municipalité a aussi reçu du département un ordre portant qu'on devrait donner le huitième cochon à la nation.

Le 14 septembre on a reçu les ordres du district de Delémont qui prescrivent de faire battre le blé sans retard et de le conduire au plus tôt à Delémont. Ceux qui n'en auraient pas assez en donneront aussi bien que ceux qui en ont de reste.

Jamais on a vu les bestiaux si cher que cette année : on les paye jusqu'à quinze et seize louis. Il y en a qui vendent le cheval et son poulain jusqu'à quarante et même cinquante louis ; une paire de bœufs qu'on aurait achetée l'année dernière, on pourrait la revendre cette année jusqu'à vingt cinq et trente louis ; les bœufs gras se vendent de quarante à cinquante louis et tout en numéraire ; les veaux de l'année valent trois louis et trois louis et demi ; les veaux de quinze jours, on les vend un louis et trois écus aussi. La contagion est à Porrentruy.

de toute son existence, une passionnée action de grâces.

Et le docteur murmurait en lui-même :

— Sont-elles étranges, toutes ces soudaines guérisons survenues à Lourdes ? La science ne peut statuer, elle n'a qu'à s'incliner et à s'avouer impuissante.

Et le médecin, tout rêveur, cherchait vainement par les moyens humains, à sonder, l'énigme.

Marie-Alice voulait retourner à la Grotte. La Vierge de l'apparition l'attirait comme attire l'aimant ; elle ne pouvait se décider à cesser son action de grâces ; son âme débordait d'amour et de reconnaissance, et quand la miraculeuse apparut de nouveau sur l'Esplanade, elle fut acclamée par la foule immense.

— Voilà celle que la Vierge a guérie... Merci, Marie ! Gloire à Notre-Dame !... O Vierge puissante, soyez bénie !

La foule exultait d'enthousiasme ; c'étaient, sortant du cœur de tout ces pèlerins pleins de

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 64

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Elle venait d'entrer au bureau des constatations, où un habile médecin, qui longtemps l'avait soignée à Paris, la regardait avec surprise. Elle lui souriait, et elle ne se lassait pas de lui répéter d'une voix claire et distincte :

— Mais je suis guérie, docteur, je suis guérie ; je n'y comprends rien, car on ne comprend pas un miracle. Un froid de glace me saisissait dans la piscine, me prenait à la gorge. Oh ! j'ai souffert, souffert, tous mes nerfs se tordaient véritablement ; et puis la souffrance